

PROVINCE OF QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 27 mars 2019, à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Vicky Kalitziakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; François Badin, directeur par intérim du Service des ressources humaines; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absent : Anthony Beliotis, commissaire-parent.

Invités : Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Jean-Marie Dionne, président, et Jean-Pierre Trépanier, vice-président, Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 19 h 38

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Les ajouts suivants à l'ordre du jour sont proposés :

11.0 QUESTIONS DIVERSES :

- 11.1 ACSAQ – Fondation Vimy – Plantation d'un arbreINFO
- 11.2 Port de signes religieux dans les lieux publicsRES
- 11.3 Engagement d'un commissaire à l'éthique substitut par intérimRES
- 11.4 Ceintures de sécurité à bord des autobus scolairesRES
- 11.5 Divulgence des frais de déplacement et des comptes de frais des commissairesRES

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2019/03/27-CA-001 soit approuvé tel qu'il a été modifié.

CC-190327-CA-0145

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 27 février 2019

Approbation
du procès-verbal
27 février 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 février 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190327-CA-0146

Adopté à l'unanimité

2.2 6 mars 2019

Approbation
du procès-verbal
6 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 6 mars 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190327-CA-0147

Adopté à l'unanimité

2.3 20 mars 2019

Approbation
du procès-verbal
20 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 20 mars 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190327-CA-0148

Adopté à l'unanimité

3.0 Période de questions

Au nom de l'Association québécoise des commissions scolaires (AQCS), Karen Moore, présidente de la section Sir-Wilfrid-Laurier de l'AQCS, fait la lecture de la lettre suivante afin qu'elle soit consignée dans le procès-verbal :

Chers membres du conseil des commissaires,

Les membres du comité exécutif de l'AQCS, section Sir-Wilfrid-Laurier, ont eu une discussion récemment sur les changements positifs que connaît la commission scolaire depuis l'arrivée de M^{me} Gaëlle Absolonne à titre de directrice générale. Ces commentaires ont été transmis aux membres de l'AQCS qui ont à leur tour émis des commentaires très positifs.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, la commission scolaire a vécu une perte importante qui a touché l'ensemble de la communauté de la commission scolaire. Avec l'arrivée de M^{me} Absolonne, un nouvel horizon prometteur est apparu sur notre chemin.

À son arrivée, M^{me} Absolonne a présenté aux employés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) un livre amusant mais très puissant intitulé The Energy Bus. En tant que conductrice de cet autobus de la réussite, M^{me} Absolonne nous apprend que nous en sommes tous des passagers importants.

Nous avons adhéré à sa vision axée sur la communication, la responsabilisation, la rigueur et la recherche de solutions, toutes des composantes essentielles de notre croissance professionnelle.

Dans ses communications, M^{me} Absolonne fait preuve de transparence et encourage la prise de décisions concertée. C'est une femme passionnée, énergique et positive, qui nous inspire à aller de l'avant. Travailler avec une telle dirigeante est réellement stimulant.

Les membres de la section Sir-Wilfrid-Laurier de l'AQCS souhaitent dire au conseil des commissaires jusqu'à quel point M^{me} Absolonne a su insuffler un nouvel esprit à la commission scolaire. Nous avons hâte de vivre les nombreuses nouvelles aventures qui nous attendent à bord de notre « bus qui donne des ailes ».

La directrice générale remercie l'AQCS de leur appui en précisant qu'elle n'accomplit pas ce travail seule, car il s'agit d'un travail d'équipe.

Au nom du conseil, le président exprime aussi sa reconnaissance envers M^{me} Absolonne.

4.0 Rapport du président

Le président présente son rapport mensuel décrivant les activités suivantes :

- 13 mars 2019 – L'événement « Les Journées de la persévérance scolaire » à l'école secondaire régionale Laurentian en compagnie du maire d'Argenteuil;
- 13 mars 2019 – La réunion du comité pédagogique à l'école primaire Crestview et une tournée informative des installations scolaires;
- 19 mars 2019 – Le Sommet du leadership à l'école secondaire Laval Junior dans le cadre du programme avancé en leadership;
- 22 mars 2019 – La réunion mensuelle de l'Association des commissaires scolaires anglophones du Québec au cours de laquelle le gouvernement provincial a été l'objet de nombreuses discussions;
- 16 mars 2019 – Une tournée du nouveau centre de formation Construc-Plus à Saint Eustache qui l'a beaucoup impressionné;
- 26 mars 2019 – Une rencontre à la Chambre de commerce de Saint-Eustache et l'événement « Food for All » à l'école secondaire Laval Senior.

5.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale a présenté son rapport mensuel en commentant les points suivants :

- Pour l'année scolaire 2019-2020, l'effectif scolaire préliminaire est de 12 668 élèves, soit 72 de plus que la projection de 12 596 élèves établie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Les nouveaux groupes de maternelle 4 ans contribuent à l'augmentation des inscriptions.
- La commission scolaire a refait sa demande au MEES concernant un nouvel immeuble pour le CDC Vimont et a fait une nouvelle demande concernant l'agrandissement de l'école primaire Laurentia.
- 20 mars 2019 – Participation au Sommet du leadership dans le cadre du programme avancé en leadership. Au total, 500 élèves des écoles primaires et secondaires ont pris part en tant que leaders, et des représentants de 16 écoles de notre commission scolaire étaient présents.
- 21 mars 2019 – Une séance d'information pour les personnes souhaitant en apprendre davantage sur le poste d'administrateur a eu lieu au centre administratif. L'événement a permis aux participants de découvrir comment devenir administrateur et de rencontrer individuellement les membres de l'équipe de gestion qui étaient présents. Un sondage a été envoyé par la suite aux participants et les commentaires étaient positifs.
- 25 mars 2019 – Atelier pour les conseils d'établissement sur les budgets et les frais scolaires. Les membres des conseils d'établissement et les directions d'école qui étaient présents ont appris comment fonctionne un budget scolaire de façon générale et à quoi s'attendre lorsque le MEES adoptera son projet de loi sur les frais scolaires exigés des parents.
- Événements visant à célébrer la réussite :
 - 28 mars 2019 – Soirée santé à l'école primaire John-F.-Kennedy pour promouvoir l'activité physique.
 - 8 avril 2019 – Début de programme de formation professionnelle en élagage.
 - 16 avril 2019 – Conférence organisée par le comité EHDAA visant à donner des stratégies aux parents souhaitant soutenir le développement du langage chez leurs enfants. Ceux qui souhaitent assister à l'événement peuvent le faire en personne ou en direct sur Internet.
 - 23 avril 2019 – Début du programme Gestion d'une entreprise de la construction.
 - *Chapeau les filles!* – Dans le cadre de ce concours, quatre femmes en formation professionnelle ont vu leur candidature appuyée, trois dans le programme Peinture en bâtiment et une dans le programme Soudage-montage. Leurs efforts seront soulignés à la prochaine séance du conseil. La lauréate du concours recevra son prix en juin à l'Assemblée nationale.

La directrice générale fait savoir que le mois d'avril est le mois de sensibilisation à l'autisme et encourage tous les commissaires et employés de la commission scolaire à porter des vêtements bleus le 2 avril 2019 en honneur de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Elle attire l'attention des commissaires à la présentation TedX Laval donnée par un élève de l'école secondaire Laval Senior qui parle de sa vie comme enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme.

6.0 Affaires découlant du procès-verbal

6.1 Politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants

Politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants

CC-190327-CA-0149

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18.1 de la Loi sur l'instruction publique, les élèves sont tenus d'adopter un comportement empreint de civisme et de respect et de contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, les écoles sont tenues de mettre en place des règles de conduite et un plan de lutte contre l'intimidation et la violence afin d'assurer un environnement scolaire sain et sécuritaire;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite élaborer un cadre permettant de gérer et d'encourager des pratiques favorisant la création d'un environnement sécuritaire pour tous dans les écoles, les centres et les milieux de travail;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190123-CA-0117 autorisant la tenue d'une consultation sur la politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) ont été consultés sur ladite politique et que leurs commentaires ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2019-CA-25 : Politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants.

Adopté à l'unanimité

7.0 Décisions du conseil

7.1 Ressources humaines

7.1.1 Arrangements locaux – CSN:

Arrangements locaux - CSN

CC-190327-HR-0150

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a ratifié l'entente de principe négociée avec le FEESP-CSN (le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier), sur les points faisant l'objet d'arrangements locaux;

ATTENDU QUE les représentants de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont satisfaits du résultat des négociations;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a annoncé la conclusion des négociations et exprimé le souhait de signer l'entente avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les arrangements locaux intervenus entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le FEESP-CSN (le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier), tels qu'ils apparaissent au document n° SWLSB-2019/03/27-HR-001;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

7.1.2 Signature des arrangements locaux – CSN

Le président remercie les membres du comité de négociation pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés pour en arriver à la présente entente entre le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – CSN et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Guy Gagnon quitte la séance.

HEURE : 20 h 09

Les parties ayant participé aux négociations signent les arrangements locaux.

Le commissaire Guy Gagnon réintègre la séance.

HEURE : 20 h 11

7.2 Ressources matérielles et transport

7.2.1 Projet de bâtiments écoresponsables 2018-2019 – étude de faisabilité

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que le comité de sélection recommande l'engagement de l'entreprise Ecosystem pour effectuer une étude détaillée. Il poursuit en présentant et en passant en revue les résultats de l'étude préliminaire sur le projet de bâtiments écoresponsables en précisant que le contrat sera octroyé une fois que les derniers résultats de l'étude auront été présentés au conseil.

En réponse à une question, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir qu'il demandera une nouvelle confirmation des économies réalisées avec l'entreprise Ecosystem et fera rapport au conseil.

Projet de bâtiments
écoresponsables
2018-2019 – étude de
faisabilité

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180627-MR-0159 confirmant que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) avait autorisé les commissions scolaires à réaliser des projets écoénergétiques et avait approuvé en principe le projet de bâtiments écoresponsables 2018-2019;

CC-190327-MR-0151

ATTENDU QUE, le 20 août 2018, un appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) et des règlements y découlant, dans le but d'octroyer un contrat de construction visant à améliorer l'efficacité énergétique de vingt-et-un (21) bâtiments de la commission scolaire afin de générer des économies;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été étudiées le 17 septembre 2018 et que deux entreprises de services écoénergétiques, Ecosystem et Énergère, se sont qualifiées;

ATTENDU QUE chaque entrepreneur a présenté sa soumission avant la date limite fixée et que chaque soumission a été jugée admissible et conforme aux exigences établies dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE, le 19 mars 2019, le comité de sélection a procédé à une évaluation qualitative de chaque soumission;

ATTENDU QU'une fois terminée l'évaluation, le comité de sélection a donné la note de 90,5 % à l'entreprise Ecosystem, qui a également respecté l'exigence minimale des deux critères obligatoires, et a procédé à l'ouverture des « enveloppes B » contenant les données financières;

ATTENDU QUE l'entreprise Ecosystem a produit la meilleure valeur actualisée nette (VAN), soit 1 970 520,00 \$;

ATTENDU QUE l'entreprise Ecosystem indique dans sa soumission qu'elle garantit les meilleures économies annuelles, soit de 281 112,00 \$;

ATTENDU QUE l'article 29 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* stipule que l'organisme adjudicataire le contrat à l'entrepreneur ayant présenté la soumission comportant la valeur actualisée nette pondérée la plus élevée, obtenue en multipliant la valeur actualisée nette par la note qualitative;

ATTENDU QU'une étude de faisabilité détaillée doit être faite avant de faire une demande de soutien financier dans le cadre des mesures faisant partie des règles budgétaires du MEES s'appliquant aux commissions scolaires, soit les mesures 50641 et 50643 visant notamment à améliorer le rendement énergétique des bâtiments et à réduire les gaz à effet de serre, et pour obtenir une autorisation d'emprunt autofinancé à long terme, à même les économies garanties;

ATTENDU QUE la commission scolaire n'a aucune somme à déboursier pour cette étude pendant la période de recouvrement de l'investissement, qui a été établie à 9,5 ans selon la soumission d'Ecosystem;

ATTENDU QU'il est possible pour la commission scolaire de négocier toute nouvelle modification au projet afin d'y apporter d'autres améliorations énergétiques et de maximiser les fonds disponibles dans le cadre de ces mesures afin d'obtenir un recouvrement maximal de l'investissement de 15 ans ou plus, s'il y a lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à l'entreprise Ecosystem le mandat de mener une étude de faisabilité détaillée, était donné que sa soumission a été jugée admissible et conforme aux exigences établies dans les documents d'appel d'offres et les critères du comité de sélection;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

8.0 Points d'information

8.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

8.2 Rapport des commissaires-parents

8.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance. Aucune question n'est posée à ce sujet.

8.2.2 Rapport du comité EHDAA

Le rapport est compris au fichier de la séance. Aucune question n'est posée à ce sujet.

8.3 Rapport de l'ACSAQ

Le commissaire Peter MacLaurin fait savoir que l'une des composantes importantes du plan de réussite de l'ACSAQ est l'établissement de bonnes relations avec les députés de l'Assemblée nationale représentant la région de leur commission scolaire respective. Il demande aux commissaires de l'aviser ou d'aviser le président lorsqu'ils ont pu aborder des questions portant sur l'éducation avec des députés. Si ces discussions sont jugées pertinentes, elles seront portées à l'attention de l'ACSAQ si elles sont jugées pertinentes.

9.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

10.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

11.0 Questions diverses

11.1 ACSAQ – Fondation Vimy

Le commissaire Peter MacLaurin attire l'attention du conseil à la correspondance de l'ACSAQ contenue au fichier de la séance dans laquelle l'ACSAQ offre de planter un arbre pour souligner le dévouement de l'ancienne présidente, M^{me} Jennifer Maccarone, à l'éducation. Ayant été contactée, M^{me} Maccarone a demandé que l'arbre soit planté au centre administratif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. La Fondation Vimy a fait le don de l'arbre.

11.2 Port de signes religieux dans les lieux publics

Le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, M. Paolo Galati, cède son fauteuil à la vice-présidente.

La directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim indique qu'une référence à la politique de la commission scolaire sur le respect de la diversité devrait être ajoutée au projet de résolution.

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a annoncé publiquement son intention de déposer dans les prochaines semaines un projet de loi à l'Assemblée nationale visant à interdire le port de signes religieux aux employés du secteur public en position d'autorité, y compris au personnel enseignant, dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE ce projet de loi aurait pour effet de modifier la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fait partie d'une communauté riche de diversité et fait depuis longtemps la promotion des valeurs d'inclusion et de respect;

ATTENDU QUE la commission scolaire valorise la diversité de ses élèves et des membres de son personnel, et respecte leurs choix et leurs droits personnels et religieux;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-090707-ED-0008 approuvant les principes directeurs sur le respect et la sécurité;

ATTENDU QU'il est stipulé dans les principes directeurs sur le respect et la sécurité :

qu'un climat positif doit régner dans nos écoles et nos centres pour garantir que tous les membres de la communauté scolaire se sentent en sécurité, respectés, épanouis et acceptés. Nous valorisons le caractère unique de chaque personne; et

que tous les droits précités vont de pair avec la responsabilisation et l'obligation de tout un chacun de contribuer à la création d'un climat positif en respectant les droits des autres, l'environnement et la communauté;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a une responsabilité envers sa communauté de prendre position contre ce projet de loi interdisant le port de signes religieux aux employés du secteur public en position d'autorité, y compris au personnel enseignant, dans l'exercice de leurs fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, M. Paolo Galati, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'oppose vivement à toute loi visant à interdire le port de signes religieux aux employés de la fonction publique dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles dans le secteur public;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demeure fidèle aux principes de liberté fondamentale enchâssés dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne (Québec);

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à l'adjoint parlementaire du premier ministre pour les relations avec les Québécois d'expression anglaise, aux députés de l'Assemblée nationale représentant les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et à toutes les commissions scolaires anglophones du Québec.

Port de signes religieux dans les lieux publics – modification au projet de résolution

CC-190327-CA-0153

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall et appuyé par le commissaire Guy Gagnon que la politique n° 2018-CA-24 : *Politique sur le respect de la diversité*, soit citée en référence dans le projet de résolution.

Adopté à l'unanimité

Port de signes religieux dans les lieux publics – modification additionnelle au projet de résolution

CC-190327-CA-0157

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et appuyé par Paolo Galati, le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, que le chef de l'opposition officielle, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soient ajoutés à la présente résolution pour qu'ils en reçoivent une copie.

Adopté à l'unanimité

Port de signes religieux dans les lieux publics

CC-190327-CA-0152

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a annoncé publiquement son intention de déposer dans les prochaines semaines un projet de loi à l'Assemblée nationale visant à interdire le port de signes religieux aux employés du secteur public en position d'autorité, y compris au personnel enseignant, dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE ce projet de loi aurait pour effet de modifier la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fait partie d'une communauté riche de diversité et fait depuis longtemps la promotion des valeurs d'inclusion et de respect;

ATTENDU QUE la commission scolaire valorise la diversité de ses élèves et des membres de son personnel, et respecte leurs choix et leurs droits personnels et religieux, conformément à sa politique n° 2018-CA-24 : *Politique sur le respect de la diversité*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-090707-ED-0008 approuvant les principes directeurs sur le respect et la sécurité;

ATTENDU QU'il est stipulé dans les principes directeurs sur le respect et la sécurité :

qu'un climat positif doit régner dans nos écoles et nos centres pour garantir que tous les membres de la communauté scolaire se sentent en sécurité, respectés, épanouis et acceptés. Nous valorisons le caractère unique de chaque personne; et

que tous les droits précités vont de pair avec la responsabilisation et l'obligation de tout un chacun de contribuer à la création d'un climat positif en respectant les droits des autres, l'environnement et la communauté;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a une responsabilité envers sa communauté de prendre position contre ce projet de loi interdisant le port de signes religieux aux employés du secteur public en position d'autorité, y compris au personnel enseignant, dans l'exercice de leurs fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, M. Paolo Galati, que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'oppose vivement à toute loi visant à interdire le port de signes religieux aux employés de la fonction publique dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles dans le secteur public;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demeure fidèle aux principes de liberté fondamentale enchâssés dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés de la personne (Québec);

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au chef de l'opposition officielle, au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, au sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à l'adjoint parlementaire du premier ministre pour les relations avec les Québécois d'expression anglaise, aux députés de l'Assemblée nationale représentant les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et à toutes les commissions scolaires anglophones du Québec.

Adopté à l'unanimité

Le président reprend son fauteuil.

11.3 Engagement d'un commissaire à l'éthique substitut par intérim

La directrice par intérim des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim fait savoir que l'actuel commissaire à l'éthique substitut n'est plus disponible pour les deux prochaines années et qu'un remplacement serait nécessaire.

Engagement d'un
commissaire à l'éthique
substitut par intérim

CC-190327-CA-0154

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150325-CA-0140 visant à nommer un commissaire à l'éthique substitut;

ATTENDU QUE le commissaire à l'éthique substitut a informé la commissaire scolaire qu'il n'est plus disponible pendant les deux prochaines années;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1.4 du règlement n° BL2009-CA-17 : *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires doit nommer par résolution un substitut au commissaire à l'éthique, qui remplace ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme immédiatement Anthony Bata comme commissaire à l'éthique substitut, et ce, sur une base temporaire jusqu'à ce que le poste soit affiché et pourvu au moyen du comité de sélection;

ET QUE la présente résolution remplace la résolution n° CC-150325-CA-0140.

Adopté à l'unanimité

11.4 Ceintures de sécurité à bord des autobus scolaires

Le commissaire Guy Gagnon fait savoir que, depuis les discussions à la réunion du comité administratif le 20 mars dernier, il a réfléchi sur la question du port des ceintures de sécurité dans les autobus scolaires et estime que le conseil doit attirer l'attention sur cette nécessité, car elle fait partie de sa mission d'assurer la sécurité des élèves.

Le président estime qu'il serait important de considérer la possibilité d'un projet pilote afin de recueillir des données sur le port de ceintures de sécurité, surtout au niveau des écoles primaires.

Ceintures de sécurité à
bord des autobus scolaires

CC-190327-TS-0155

ATTENDU QUE les questions de sécurité et de bien-être des élèves préoccupent toujours le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la commission scolaire reconnaît que les autobus scolaires de ses transporteurs sont équipés d'un système de « compartimentage », comprenant des sièges à dossier surélevé et coussiné ainsi que d'autres mesures visant à renforcer la sécurité des passagers;

ATTENDU QU'il a été prouvé que le port de la ceinture de sécurité améliore la sécurité et que Transport Canada l'exige dans une variété de véhicules, dont les voitures;

ATTENDU QUE Transport Canada reconnaît que les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires représentent un échelon supplémentaire de sécurité pour les enfants d'âge scolaire lorsqu'elles sont installées et utilisées correctement;

ATTENDU QUE les coûts associés à la modification des autobus scolaires actuels pour y installer des ceintures de sécurité sont élevés et qu'aucun financement n'est disponible;

ATTENDU QUE, selon les règlements du Gouvernement du Québec, les autobus scolaires doivent être remplacés tous les 12 ans;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a fortement l'intention d'exiger l'installation de ceintures de sécurité dans tous les véhicules utilisés pour transporter les élèves, de faire de cette question un point important des prochaines négociations contractuelles avec les entreprises de transport scolaire et d'inciter celles-ci à garder ce point en tête lors de l'achat d'autobus scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier :

1. informe le ministère des Transports du Canada de l'urgence d'adopter des règlements visant à rendre obligatoire l'installation de ceintures de sécurité dans tous les autobus scolaires;
2. informe le ministère des Transports du Québec de l'urgence d'adopter des règlements visant à rendre obligatoire l'installation de ceintures de sécurité dans tous les autobus scolaires;
3. informe le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du besoin de financement permettant de modifier, de façon graduelle, les autobus scolaires existants pour y installer des ceintures de sécurité de la manière la plus rapide et efficace possible.

ET QUE la présente résolution soit transmise aux transporteurs liés actuellement par contrat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier afin de les encourager à être proactifs et à inclure l'achat et l'installation de ceintures de sécurité lors du remplacement de sa flotte d'autobus scolaires.

Adopté à l'unanimité

11.5 Divulgence des frais de déplacement et des comptes de frais des commissaires

Le commissaire Guy Gagnon indique que, lors des élections scolaires de 2014, de nombreux candidats ont promis d'appuyer la divulgation publique des dépenses des commissaires. Récemment, quelques citoyens ont demandé pourquoi ces comptes de frais n'étaient toujours pas publiés.

Le commissaire Gagnon propose la résolution suivante concernant la divulgation publique des frais de déplacement et des comptes de frais des commissaires.

ATTENDU QU'il est essentiel de faire preuve de transparence en divulguant les frais de déplacement et les comptes de frais des commissaires;

ATTENDU QUE la technologie nous permet maintenant de publier les dépenses des commissaires sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le remboursement des dépenses doit respecter la politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR _____ d'approuver la mise en place d'un processus visant à rendre publics les frais de déplacement et les comptes de frais des commissaires à compter du 1^{er} janvier 2019;

QUE toutes les dépenses des commissaires soient annexées aux faits saillants des séances du conseil des commissaires affichés mensuellement sur le site Web et qu'elles soient désignées comme telles;

ET QUE toutes les dépenses engagées par le conseil des commissaires soient comprises dans les comptes de frais publiés sur le site Web.

Des discussions s'ensuivent et le commissaire Bob Pellerin propose de reporter la résolution présentée par le commissaire Gagnon afin d'approfondir la discussion.

Le commissaire Gagnon indique que la question de la publication des comptes de frais a déjà fait l'objet de nombreuses discussions dans le passé et qu'il s'oppose à la suspension de sa résolution, car l'information est disponible.

Divulgence des frais de déplacement et des comptes de frais des commissaires

CC-190327-CA-0156

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin et appuyé par la commissaire Melissa Wall que le projet de résolution sur la divulgation publique des frais de déplacement et des comptes de frais des commissaires soit reporté à la séance du 24 avril 2019 du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Tara Anderson, Anick Brunet, James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
VOIX CONTRE	Guy Gagnon, Anne McMullon

Le président et la directrice générale remercient le directeur du Service des ressources matérielles et du transport, Jérôme Dionne, pour ses années de service à la commission scolaire et lui souhaitent le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions.

12.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 10

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 24 avril 2019